



Comité d'Etablissement du

24 Octobre 2017

Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

Tandis que la Direction Générale affiche la pérennité des compétences comme sa priorité, la Direction locale est incapable de nous présenter le plan de recrutement pour gérer les postes vacants sur l'établissement.

Alors que le Plan de Départ Volontaire (PDV) prévoyait la suppression de 346 postes, pour atteindre 2898 postes pérennes sur le site à terme, la **Direction annonce seulement 2770 CDI à fin septembre** sur l'établissement auquel il faudra déduire les 60 départs l'année prochaine.

La Direction utilise donc des salariés en contrat d'apprentissage avec ou sans autorisation d'exercer pour pallier au manque d'effectif.

C'est au chef de quart de prendre la responsabilité, sous la pression de la hiérarchie qui souhaite atteindre ses objectifs de production, de définir si l'autonomie de l'apprenti sur une unité est suffisante pour lui permettre de compter dans l'effectif de

Ordre de Maintien en Fonction

La Direction nous a informé de sa volonté de revoir la rédaction de la circulaire concernant le maintien de la sécurité des personnes et des biens en cas d'évènements susceptibles d'affecter la continuité de l'exploitation.

Devant la complexité de ce sujet qui concerne aussi bien des situations non-prévisibles (accident, épidémie, ...) que programmées (alerte météo, préavis de grève, ...) nous avons demandé que les débats en réunion plénière du CE soient précédés par une discussion avec les organisations syndicales.

Le but étant de trouver une rédaction permettant à la fois de garantir le droit constitutionnel, le droit de grève, et le nécessaire besoin de garantir la sécurité et la sûreté.

La Direction a accepté cette proposition.

La réunion aura lieu le 10 novembre 2017, nous vous tiendrons informé de la suite de ces discussions.

Dépassement d'horaire

Ce mois-ci, il y a encore eu 4 dépassements d'horaire, ce qui fait 16 depuis 4 mois. Si certains peuvent être justifiés par des incidents techniques, il apparaît que des situations de travail classique amènent des dépassements des 10 heures maximums par jour, des 6 jours maximums consécutifs, voir du non-respect des durées légales de repos, à savoir 11 heures journalières et 35 heures hebdomadaires.

Pour FO cette situation entraîne 3 constats :

- Les pointeuses n'empêchent nullement la Direction de détourner la législation du travail.
- Les restructurations successives ont généré une désorganisation à laquelle la hiérarchie ne peut faire face qu'au jour le jour
- Il est grand temps de gérer les effectifs au nominal.

Compte Epargne

Temps

Comme vous le savez le CET a été renégocié. Les modalités d'épargne ont changé, seul le demi 13^{ième} mois pourra être épargné en 2018, le reliquat de congé ou RTT (plafonné à 15 jours maxi par an) ne pourra être mis en épargne qu'à partir du 1^{er} janvier 2019. **Pour rappel, nous conseillons aux salariés de plus de 50 ans qui ont des jours dans le CET actuel, de le transformer en CEFC pour garder l'abondement et le coefficient de conversion en jour calendaire à 1,74.**

Les activités sociales

Vous trouverez ci-dessous les votes des élus concernant les propositions d'évolution des prestations du Comité d'Etablissement :

- 1 l'augmentation de 50 à 70€ du montant des bons d'achats de Noël (NR31),
- 2 la possibilité pour les salariés ayant optés pour l'attribution de chèques vacances de bénéficier des inscriptions en avant-séjour par le BGAS ce qui permet de profiter des réductions proposées par nos partenaires (NR 25).
- 3 le catalogue pour les vacances enfants de cet hiver et du printemps (celui-ci est d'ores et déjà disponible sur le site CE).
- 4 l'intégration de l'organisme « visage du monde », l'agence de Cherbourg accorde 8% de réduction sans frais de dossier en avant-séjour (NR 20 annexe 2).
- 5 la prise en compte des augmentations des tarifs des entrées pour les piscines (NR33 annexe1).

	FO	CFDT	CGT	SPAEN	CFE-CGC	résultat
1	POUR	POUR	POUR	POUR	NE PARTICIPE PAS	ACCEPTE
2	POUR	POUR	POUR	POUR	NE PARTICIPE PAS	ACCEPTE
3	POUR	CONTRE	POUR	POUR	NE PARTICIPE PAS	ACCEPTE
4	POUR	CONTRE	POUR	POUR	NE PARTICIPE PAS	ACCEPTE
5	POUR	POUR	POUR	POUR	NE PARTICIPE PAS	ACCEPTE